P11

Communauté de communes Chalosse Tursan

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À UNE DÉCLARATION DE PROJET ET MISÉ EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU TURSAN DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

sur la commune de Miramont-Sensaco (40)

Par arrêté n° 2020-URBA-05 en date du 2 juin 2020, le président de la Communauté de communes Chaloses Tursan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur une décharation de projet et misei en compatibilité du plan local d'unbanisme Intercommunal du Tursan dans le cadre de l'installation d'une cantrale photovoltaïque au sol sur la commune de Miramont-Sensacq (40).

L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations su les dispositions de ce document.

L'enquête publique sera ouverte à compter du 22 juin 2020 à 9 heures jusqu'au 23 juillet à 12 heures inclus pour une durée de 32 Jours, en mairie de Miramont-Sensacq, siège de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet et de mise en compatibilité du plan loca d'urbanisme intercommunal du Tursan seront soumis à l'approbation du conseil communautaire.

M. Patrick GOMEZ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M™ la Présidente du Tribuna administratif de Pau, par ordonnance du 11 mars 2020.

Le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUI du Tursan, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Miramont-Sensacq, à Saint-Sever au siège de la Communauté de communes Chalosse Tursan du 22 juin 2020 à 9 heures jusqu'au 23 juillet 2020 à 12 heures inclus, pour une durée de 32 jours, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers:
- sur support pagier, à la mairie de Miramont-Sensacq et à Saint-Sever au siège de la Communauté de
communes, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site Internet de la Communauté de communes Chalosse Tursan https://www.chalossetursan.fr/ et
- sur celui de la mairie de Miramont-Sensacq : http://miramont-sensacq.fr
- sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Miramont-Sensacq, aux jours et heures
habituels d'ouverture des bureaux.
- sur demande et à ses frais auprès de l'autorité compétente, dès la publication de l'arrêté d'ouverture

de l'enquête.

Charun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête : - à la maitie de Miramont-Sensacq, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, - au siège de la Communauté de communes, à Saint-Sever aux jours et heures habituels d'ouverture des

oureaux, - les adresser de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête, soit le 23 juillet 2020 à 12 heures, avec pour objet « observations enquête publique, déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUI du Tursan » :

- par écrit au commissaire enquêteur, à la Communauté de communes Chalosse Tursan, 1, rue de Bellocq. 46500 Saint-Sever,

- par mail à l'adresse suivante ; plui tursan@chalossetursan.fr

- par inter a rauresse sowanne - portursarieretrausseursanti Le commissarie enquêteur se flendra à l'a disposition du public à la mairio de Miramont-Sensacq aux permanences suivantes : Le lundi 29 juin, de 9 h à 12 heures, Le jeudi 23 juillet de , 9 h à 12 heures,

En raison des conditions sanitaires actuelles, la mise en œuvre de mesures barrières sera respectée pou

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui rencontrera, dans la huitaine. le président de la Communauté de communes Chalosse Tursan et lui com muniquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le président de la Communauté de communes Chalosse Tursan disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses

Le commissaire enquêteur transmettra au président de la Communauté de communes Chalosse Tursan, à la présidente du Tribunal administratif, son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois, à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et de ces conclusions motivées sera adressée à M™ la Préfète des Landes.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la Communauté de communes Chalosse Tursan et en maite de Miramont-Sensacq, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le(s) stet(s) Internet de la Communauté de communes Chalosse Tursan et sur le site Internet de la mairin de Miramont-Sensacq. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Conformément à l'article R. 104-9 du Code de l'urbanisme, la déclaration de projet et de mise en com patibilité du PLUI du Tursan ont été soumises à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale. . L'ensemble des avis des personnes publiques associées ainsi que l'avis de la MRAe sont intégrés aux dossiers soumis à enquête publique.

Monsieur le Président peut être consulté à ce sujet à la Communauté de communes Chalosse Tursan

CDC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon-Hautefort

MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES N°3 ET N°4

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE TERRASSON-LAVILLEDIEU

Mise à disposition du public

Le président, Marcel PRUET

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Préfecture du Lot-et-Garonne

AVIS DE REPRISE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation de recherche et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique dans l'aquifère de l'éocène et demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forage (Doublet), suspendue pendant la période de confinement liée au covid 19

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Marmande du 23 juin 2020 au 15 juillet 2020 :

one enquese poundue est ouverte sur la Continuite de Aminimate un 25 juin 2020 au 15 juinte 2020 a 17 h 30, correspondant au temps non effectué de l'enquête. Elle porte sur la demande d'autorisation de recherche et de permis d'exploitation d'un gite géothermique dans l'aquiffer de l'écoène et demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forage (Doublet). Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, séront déposés en mairie de Marmande (service unbanisme de la marile, ouvert lous les jours, du fundia evendretid, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30) pandant 23 jours, du 23 juin 2020 au 15 juillet 2020 à 17 h 30 où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Cellas-ci pourront également, pendant la même périodo, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquète, au commissaire enquéteur à l'adresse du siège de l'enquête : Mairie de Marmande. À l'attention de M. Pierre-Yves GlOTTOLI, commissaire enquêteur, 1, place Georges-Clemenceau, 47200 Marmande.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.
Toute observation, tout courrier, document réceptionné avant l'ouverture de la présente enquête ou après sa clôture ne pourra être pris en considération.
Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne gouv/fr onglet « publications légales » pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant ma même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci. Les observations éventuelles pourront être adressées par vole électronique à l'adresse suivante : det-enquêtepublique@tot-et-paronne.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce demier cas, les messages séront imprimés et annexés au registre.

Ne planza-Veue GITTITITI a commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de

nes messages seron imprimes et amiezza au registre.

Ma. Pietre-Yves GiOTTOLI, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Marmande (salle des marisges):

- mardi 23 juin 2020 de 9 h à 12 h.

- mercredi 15 juillet 2020 de 9 h à 12 h.

- mercredi 15 juillet 2020 de 13 h 30 à 17 h 30.

Le public veillera à respecter les gestes barrière ainsi que les mesures de distanciation sociales. Le port

Les demandes en concurrence de l'autorisation de recherche doivent être formées devant la préfète (DDT,

Les demandes en concurrence de l'autorisation de recherche doivent être formées devant la préfète (DIT. STIDMI, 1722 av. de Colmar 4 7916 Agen ceta v. 9) au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique, dans les formes prescrites par le décret n° 78-498 du 28 mars 1978 modifié. Le rapport et les conclusions metivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, en mairie de Marmande ainsi que sur le site intermet des services de l'État en Lot-et-Garonne. A l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'interventr's ont une autorisation de recherche et de permis d'exploitation d'un gite géothermique dans l'aquiétre de l'éocène et demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forage (Obuelt), délivrée par la préfète de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à : SEM 47, 6 bis 0d Scaliger, 47000 Agen.



Mairie de Lanne-en-Barétous

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déplacement d'une portion du chemin rural dit de Cazanave, suppression et aliénation de l'ancienne emprise

Par arrêté municipal en date du 4 juin 2020, le maire de la commune de Lanne-en-Barêtous a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Cazanave, suppression et aliénation de l'an-cienne emprise.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Lanne-en Barétous, du 22 juin 2020 au 6 juillet 2020 inclus. Une permanence aura lieu à la mairie le lundi 6 iuillet 2020, de 14h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourrant être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à trans-mettre à M. le commissaire-enquêleur, mairie de Lanne-en-Barétous (64570) ou par courriel (com-munelanne64@orange.fr).

Sud Ouest

immo

Les meilleures offres de location
chaque mardi
dans votre journal
et sur sudouest-immo.com

bien'



Plan Local d'Urbanisme



Préfecture de la Charente

AVIS DE REPRISE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

projet d'exploitation d'un élevage de bovins à Lésignac-Durand et Chabanais

i arrêté du 2 juin 2020, la préfète de la Charente a prescrit la reprise de l'enquête publique relative projet d'exploitation d'un élevage bovin à Lésignac-Durand (siège de l'enquête) et Chabanais pour e durée de 24 jours, du metcredi 24 juin 2020 à 9h au vendredi 17 juillet 2020 à 12830 inclus. Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des

esures barrières en vigueur. Le maître d'ouvrage est le GAEC DE LA MOULDE dont le siège social est situé à «Javernac» à Lésignac-Durand. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant: 05.45.61.50.40, gaecdelamoulde@fermedejavernaci.fr

No Daniel BOLMONT, colonel de la Gendarmerie en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra le public selon le calendrier suivant: mairle de Chabanais: mercredi 24 juin 2020 de 9 h à 12 heures, mairle de Lésignac-Durand; mardi 30 juin 2020 de 9h30 à 12h30, mairie de Chabanais: peuf geliullet 2020 de 9 h à 12 heures, mairle de Chabanais; jeuf gliullet 2020 de 9 h à 12 heures, mairle de Chabanais; jeuf gliullet 2020 de 9 h à 12 heures, mairle de Chabanais; jeuf gliullet 2020 de 9 h à 12 heures, mairle de Chabanais; jeuf gliullet 2020 de 9 h à 12 heures, mairle de Chabanais; jeuf gliullet 2020 de 9 h à 12 heures, mairle de Chabanais; jeuf gliullet 2020 de 9 h à 12 heures, mairle de Lésignac-Durand; vendred 17 juillet 2020 de 9 h à 12h30.

es pièces du dossier, comprenant nolamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environne-nentale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de Lésignac-Durand et Chabanais endant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observailons et propositions sur les registes ouverts à cet elfet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante M. Daniel BOLMONT, Mairie de Lésignac-Durand, Le Bourg (16310), ou par courrier électronique à l'adresse suivante: pref-obs-ep-gaccmoulde-lesignacchabanais@charente.gouv.fr

Le dossier est consultable à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture de la charente aux jours et heures d'ouverture au public.

Les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente www.charente.gouv.fr (rubrique: politiques publiques - environnement/chasse - DUP-ICPE-IOTA

a décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la Préfète de la Charente



Commune de Boeil-Bezina

AVIS AU PUBLIC Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que, par délibération du 21 janvier 2020, le conseil municipal de la commune de Boeil-Bezing à approuvé la modification sim-plifiée du PLU.

Cette délibération ainsi que le dossier correspon dant sont tenus à la disposition du public à la mai rie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

SudOuestarchives

Plongez dans les archives de votre journal SUL

sudouest.fr/archives/





4/2

Yerrassennals

en Përigorë Kols Thenun Hautefort

Vu les pièces du dossier de modification simplifiée n° 4 Vu les avis des personnes publiques,

Vu la délibération du 2 juin 2020 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon-Hautefort, Les dossièrs de modification simplifiée n° 3 et n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Terrasson Lavilledieu seront mis à la disposition du public du lundi 15 juin 2020 au mercredi 15 juillet 2020 en mairie de Terrasson-Lavilledieu ainsi qu'au siège de la communauté de communes du Terrassonnals en Périgord Noir Thenon-Hautefort.

Un registre sera ouvert dans ces lieux pour permettre au public de consigner ses observations.



Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Palement en ligne sécurisé

